



TRANSPORTS SCOLAIRES

*CONVENTION DE DELEGATION
PARTIELLE DE COMPETENCE POUR
L'ORGANISATION ET L'EXPLOITATION EN
REGIE DE CIRCUITS
ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE DE
BORDEAUX
ET
LA COMMUNE DE VILLENAVE D'ORNON*

AVENANT N° 1

Entre les soussignés :

La Communauté urbaine de Bordeaux, autorité organisatrice de premier rang, représentée par son Président Vincent FELTESSE, agissant en cette qualité, en vertu d'une délibération n°2010/0xxx du Conseil de Communauté du _____ intervenant aux présentes sous la dénomination

"l'organisateur principal",

Et,

L'autorité organisatrice de second rang, La Commune de Villenave d'Ornon représentée par Monsieur Patrick PUJOL, Maire, agissant en cette qualité, en vertu d'une délibération du Conseil municipal de Villenave d'Ornon en date du _____, reçue à la Préfecture de la Gironde le _____, intervenant aux présentes sous la dénomination

"l'organisateur secondaire",

Il a été arrêté ce qui suit :

Depuis la prise d'effet de la convention du 5 octobre 2006 reçue à la Préfecture de la Gironde le 12 octobre 2006, le regroupement de circuits scolaires justifie la passation d'un avenant.

ARTICLE 1 – MODIFICATION DE SERVICES

Afin d'optimiser le transport des élèves du groupe scolaire Joliot Curie et de l'école primaire Jean Macé, la commune de Villenave d'Ornon a décidé de réorganiser les circuits 550.051 et 550.052, ainsi que les circuits 550.056 et 550.057, qu'elle assure en régie.

Le circuit 550.052 est supprimé et le circuit 550.051 regroupe les deux trajets initiaux en un seul parcours journalier pour desservir Joliot Curie.

Le circuit 550.057 est supprimé et le circuit 550.056 regroupe les deux trajets initiaux en un seul parcours journalier pour desservir Jean Macé.

Il s'avère nécessaire de prendre en compte ces modifications dans le cadre d'un premier avenant à la présente convention.

Figure en annexe au présent avenant et à la date de sa signature, la fiche récapitulative des circuits scolaires organisés par l'organisateur secondaire et définissant les nouveaux coûts forfaitaires journaliers.

Les fiches techniques des circuits 550.051 modifié et 550.056 modifié sont jointes au présent avenant, conformément aux dispositions de l'article 6.3 de la convention initiale.

ARTICLE 2 – AUTRES CLAUSES

Il n'est apporté aucune autre modification aux clauses de la convention initiale qui sont maintenues et demeurent exécutoires.

Fait à Bordeaux le :

***Pour l'organisateur principal,
Le Président de la
Communauté urbaine de Bordeaux,***

***Pour l'organisateur secondaire,
Le Maire de la
Commune de Villenave d'Ornon***

Vincent FELTESSE

Patrick PUJOL

TRANSPORTS SCOLAIRES

FICHE RECAPITULATIVE DES CIRCUITS DE TRANSPORT SCOLAIRE ORGANISES ET EXPLOITES PAR LA VILLE DE VILLENAVE D'ORNON

CIRCUITS N°	COUT FORFAIT JOURNALIER HT
550.051	162,15 €
550.054	73,78 €
550.055	128,44 €
550.056	100,24 €
550.058	93,69 €

Fait à Bordeaux, le

**L'organisateur Principal,
Le Président de la
Communauté urbaine de Bordeaux,**

**L'organisateur Secondaire,
Le Maire de la
Ville de Villenave d'Ornon,**

Vincent FELTESSE

Patrick PUJOL

FICHE TECHNIQUE

Années scolaires
2006 à 2012



Convention de délégation partielle de compétence.

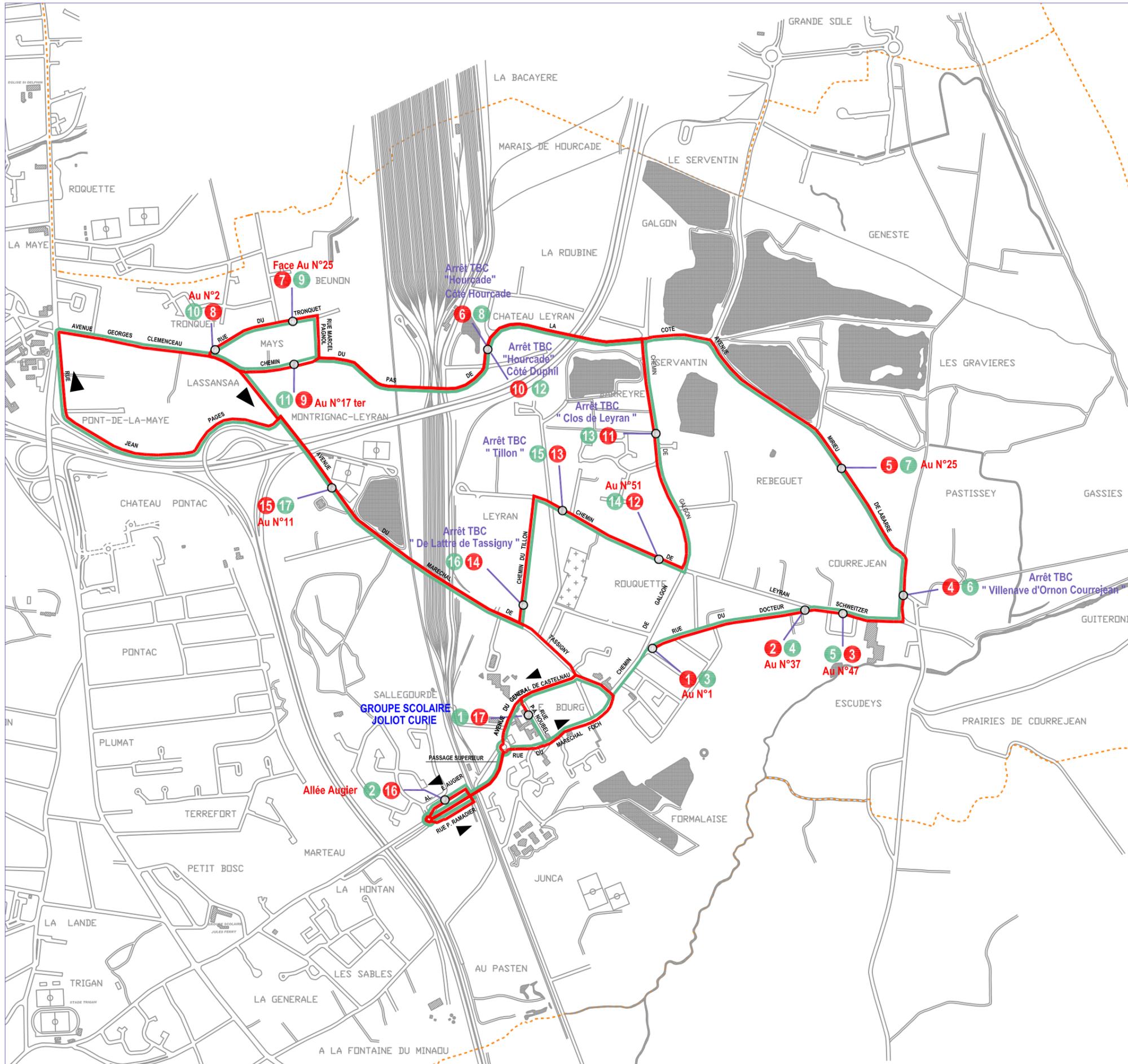
Organisateur secondaire : commune de Villenave d'Ornon

Transporteur titulaire: Régie

N° du circuit : 550.051

Noms et horaires des établissements desservis :

Ecole Joliot Curie 8h30 - 16h30



MATIN	Horaires de passage	
	Lundi - Mardi	Jeudi - Vendredi
1	0	7h43
2		7h45
3		7h46
4		7h48
5		7h49
6		7h50
7		7h51
8		7h52
9		7h53
10		7h54
11		7h55
12		7h56
13		7h58
14		8h00
15		8h10
16		8h20
17	14,780	8h25

SOIR	Horaires de passage	
	Lundi - Mardi	Jeudi - Vendredi
1	0	16h33
2		16h40
3		16h48
4		16h51
5		16h53
6		16h55
7		16h57
8		17h00
9		17h02
10		17h05
11		17h06
12		17h07
13		17h08
14		17h10
15		17h12
16		17h14
17	14,175	17h24

Parcours journalier : 28,955 km

Bordeaux le : 01/08/2006

Date d'effet de la modification : 02/09/2010

Plan sans échelle



FICHE TECHNIQUE

Années scolaires
2006 à 2012

Convention de délégation partielle de compétence.

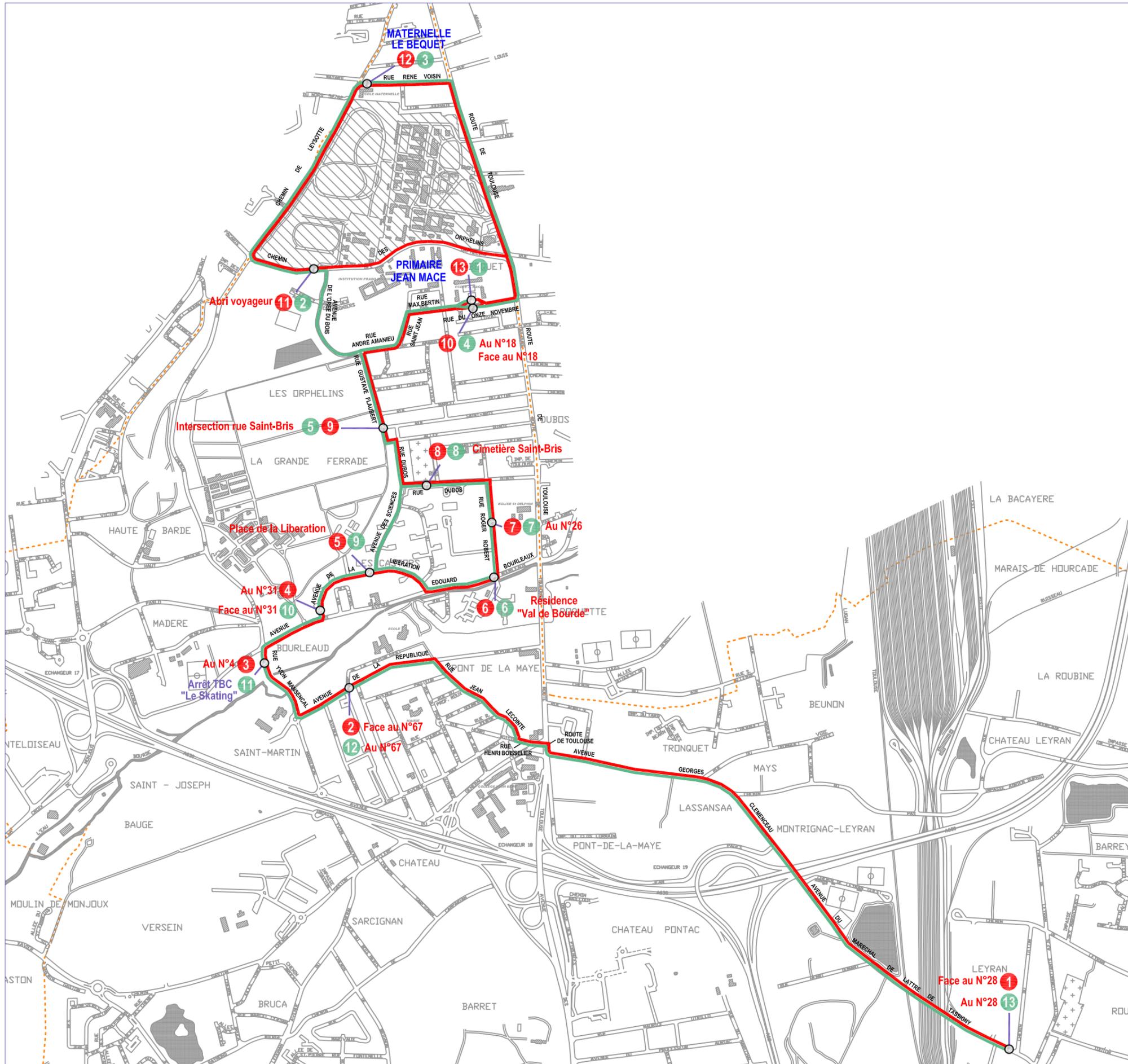
Organisateur secondaire : commune de Villenave d'Ornon

Transporteur titulaire: Régie

N° du circuit : 550.056

Noms et horaires des établissements desservis :

Primaire Jean Macé 8h30 - 16h30



	MATIN Horaires de passage		SOIR Horaires de passage	
	km	Lundi - Mardi Jeudi - Vendredi	km	Lundi - Mardi Jeudi - Vendredi
1	0	7h45	1	16h35
2		7h55	2	16h38
3		7h57	3	16h41
4		8h00	4	16h45
5		8h02	5	16h48
6		8h03	6	16h52
7		8h05	7	16h54
8		8h07	8	16h56
9		8h09	9	16h58
10		8h12	10	17h01
11		8h16	11	17h03
12		8h25	12	17h05
13	8,930	8h30	13	9,490 17h13

Parcours journalier : 17,900 km

Bordeaux le : 01/08/2006

Date d'effet de la modification : 11/03/2010

Plan sans échelle

